

# DECISIONS ADMINISTRATIVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 février 2021

Les décisions rattachées à la séance de ce Conseil Municipal et prises dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal 3 juillet 2020 sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
1	27 janvier 2021	La Ville du Mans accorde à l'Etrier Sarthois, une exonération d'un mois de loyer correspondant au 2ème confinement, lié à la crise sanitaire du covid 19, le loyer du 4e trimestre 2020 est porté à 590,02 € au lieu de 885,03 €.	Urbanisme - Foncier
2	27 janvier 2021	Avenant à la convention de mise à disposition d'espaces verts des syndicats des copropriétaires à la Ville du Mans 6-8 bd Oyon au Mans à ce sujet : La Ville du Mans ne pourra opérer aucune transformation et amélioration des lieux sans le consentement préalable écrit des syndicats des copropriétaires Descartes Volume 3 et Descartes Volume 8, tous les embellissements, améliorations, réalisés par la Ville du Mans resteront à la fin de la présente convention propriété des syndicats des copropriétaires Descartes Volume 3 et Descartes Volume 8, sans indemnité de leur part. La Ville du Mans remettra en état la parcelle à ses frais. Toutes les autres clauses et conditions de la convention en date du 11 décembre 2019, qui ne sont pas contraires aux présentes, demeurent inchangées.	Urbanisme - Foncier
3	01 février 2021	A compter du 01 janvier 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association AFEV la salle d'activités de la maison de quartier Les Bruyères à raison de 2 heures d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
4	01 février 2021	A compter du 01 janvier 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association G.P.R.A.M, la salle polyvalente de la maison de quartier Verdigné à titre gratuit.	Vie des quartiers
5	01 février 2021	A compter du 01 janvier 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Mouvement Vie Libre le bureau n°116 du pôle associatif Coluche, au tarif d'un bureau simple utilisé par plusieurs associations – autres espaces associatifs payable annuellement à terme échu.	Vie des quartiers
6	01 février 2021	A compter du 01 janvier 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Tarot Club du Maine les salles Jeannine Haudebourg et André Planchon de la maison de quartier Fulbert Masson, à raison d'1 heure d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
7	01 février 2021	A compter de Janvier 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Astrée le Bureau n°110 du pôle associatif Coluche à raison d'un bureau simple utilisé par plusieurs associations – autres espaces associatifs.	Vie des quartiers
8	01 février 2021	A compter du 01 janvier 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Ludothèque Planet Jeux la salle n°2 de la maison de quartier Pierre Perret à raison d'1 heure d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
9	10 février 2021	La Ville du Mans sollicite une subvention DSIL auprès de l'Etat de 500 000 € pour le déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au Centre Aquatique des Atlantides	Subventions